

ANNEXE 1

Grille de tarification de l'accueil periscolaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

- Pour les jours scolaires, les tarifs sont les suivants :

Une participation financière est demandée aux familles pour les accueils du matin et du soir. Toute ½ heure de présence de l'enfant engagée est facturée.

Accueil periscolaire - QF	½ heure	heure
De 0 à 450	0,80€	1,60€
De 451 à 700	0,83€	1,66€
De 701 à 900	0,86€	1,72€
De 901 à 1200	0,90€	1,80€
De 1201 à 1500	0,91€	1,82€
De 1501 à 1800	0,95€	1,90€
+ de 1801	0,99€	1,98€

Pénalités temps périscolaires : 1€ par ¼ supplémentaire commencé.

- Pour les mercredis, les tarifs sont les suivants :

Tarif horaire

QF	Panissièreois	Extérieur	Tarif repas
0 /450	0,70 €	0,80 €	4 €
451 / 550	0,80 €	0,90 €	4 €
551 / 650	0,90 €	1 €	4 €
651 / 750	1 €	1,10 €	4 €
751 / 900	1,10 €	1,20 €	4 €
901 / 1100	1,30 €	1,40 €	4 €
1101 / 1300	1,50 €	1,60 €	4 €
1301 / 1500	1,70 €	1,80 €	4 €
1501 / 1700	1,90 €	2 €	4 €
1701 / 1900	2,10 €	2,20 €	4 €
1901 / 2100	2,30 €	2,40 €	4 €
2101 et +	2,50 €	2,60 €	4 €

Pénalités temps périscolaires : 1€ par ¼ supplémentaire commencé.

- Pour l'accueil périscolaire du temps méridien, les tarifs sont les suivants

Sur le temps d'accueil méridien

Accueil periscolaire - QF	Accueil périscolaire temps méridien	Tarif repas
De 0 à 450	0,90€	3,70€
De 451 à 700	0,95€	3,70€
De 701 à 900	1€	3,70€
De 901 à 1200	1,05€	3,70€
De 1201 à 1500	1,10€	3,70€
De 1501 à 1800	1,15€	3,70€
+ de 1801	1,20€	3,70€

Le paiement des prestations d'accueils périscolaires sont possibles :

- De façon privilégiée par prélevement automatique ( en cas de rejet de prelevement, vous disposez de 15 jours pour régler la prestation au guichet de la Mairie. Passé ce délai, la trésorerie de Feurs procédera au recouvrement).
- En espèces au guichet de la Mairie
- Par chèques bancaires. Le règlement se fait à l'ordre du Trésor Public